

**Secrétariat de l'ALÉNA  
Section canadienne**

**Budget des dépenses  
1999 - 2000**

**Le Rapport sur les plans et les priorités**

**Approuvé**

---

**L'honorable Sergio Marchi,  
Ministre du Commerce international**

## Table des matières

	Page
<b>Section I : Messages</b> .....	1
A. Le message du ministre .....	1
B. Déclaration de la direction .....	3
<b>Section II : Aperçu du programme</b> .....	4
A. Mandat, rôles et responsabilités .....	4
1. Mandat .....	4
2. Rôles et responsabilités .....	5
B. Objectif du programme .....	5
C. Environnement opérationnel .....	6
1. Contexte .....	6
2. Objectifs généraux .....	6
3. Facteurs externes influant sur le secteur d'activité .....	7
D. Dépenses prévues .....	8
<b>Section III : Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés</b> .....	9
A. Résumé des priorités et résultats escomptés .....	9
1. Engagements pris .....	9
B. Plans du programme et du secteur d'activité .....	9
C. Détails par programme, secteur d'activité et gamme de services .....	10
1. Secteur d'activité .....	10
2. Gammes de services .....	10
3. Résultats escomptés .....	11
4. Dépenses prévues par secteur d'activité .....	13
D. Rapport consolidé .....	13
1. Conformité avec l'an 2000 .....	13
2. Stratégie d'information financière (SIF) .....	14
<b>Section IV: Renseignements supplémentaires</b> .....	15
A. Autorisations de dépenser .....	15
B. Renseignements sur le personnel .....	16
C. Renseignements sur les projets d'immobilisation .....	17
D. Autres renseignements financiers .....	17
E. Autres renseignements .....	19
F. Index .....	20

---

## **Section I : Messages**

---

### **A. Le message du ministre**

Le Canada bénéficie d'un système de règles commerciales équitables et efficaces entre les pays qui permet aux Canadiens de faire concurrence sur un pied d'égalité sur les marchés étrangers.

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), qui aide à établir les règles pour le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ses mécanismes novateurs de résolution des différends ont été l'un des éléments importants de l'Accord. Ces processus offrent aux gouvernements et aux entreprises de l'ALÉNA les moyens de soulever et de résoudre des différends dans le cadre de relations commerciales qui comptent parmi les plus actives du monde. Les pays et les sociétés de l'ALÉNA ont l'assurance que les différends commerciaux seront traités de manière ouverte et équitable.

L'administration des dispositions de l'ALÉNA en matière de règlement des différends est la responsabilité du Secrétariat de l'ALÉNA, qui est composé de Sections nationales canadienne, américaine et mexicaine. Le Secrétariat de l'ALÉNA a également pour mandat d'aider la Commission des ministres responsables de l'ALÉNA à soutenir un certain nombre de comités et de groupes de travail qui n'ont pas de relation avec les différends.

Au cours des dix premiers mois de l'année financière 1998-1999, le Secrétariat de l'ALÉNA a administré 19 examens par des groupes spéciaux aux termes du chapitre 19, et deux délibérations de groupes spéciaux arbitraux aux termes du chapitre 20 de l'ALÉNA. Pendant cette période, le Secrétariat a rendu six décisions de groupes spéciaux aux termes du chapitre 19.

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a atteint un niveau régulièrement haut de satisfaction parmi sa base primaire de clients (membres des groupes spéciaux qui ont servi dans des révisions canadiennes). Selon les résultats d'un sondage compilés depuis 1994 par une entreprise indépendante, 97 % en moyenne des clients de la Section canadienne sont très satisfaits (le plus haut taux possible) des services qu'offre cette dernière au sein du Secrétariat de l'ALÉNA. De plus, 93 %, en moyenne, des clients croient que la Section canadienne joue un rôle primordial dans le cadre du processus de règlement des différends de l'ALÉNA.

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a réalisé d'importantes économies au cours des dernières années grâce à des initiatives telles que la co-implantation, le partage des services, la sous-traitance, et d'autres mesures de recouvrement des coûts, et par l'utilisation novatrice des technologies de l'information. La Section canadienne continue de chercher des moyens de réduire les coûts et, cette année, elle est en train de négocier un accord avec le Bureau du vérificateur général, pour que ce dernier lui accorde un accès partagé à un système qui soit conforme à la Stratégie d'information financière (SIF).

Si l'on se projette dans l'année financière 1999-2000, certaines des principales initiatives à entreprendre sont :

- La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA continuera de s'efforcer d'offrir un niveau de services exemplaire à ses clients. Après un examen complet des résultats des rapports de contrôle des trois dernières années et de l'enquête-repère sur les normes de service de 1994, la gestion a haussé les indicateurs de rendement établis à 80 % pour la future année financière.
- Le rôle de la Section canadienne a évolué en même temps que les liens commerciaux du Canada avec le monde. Le mandat de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a encore été élargi pour inclure la responsabilité de l'administration des dispositions de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de règlement des différends. En juillet 1998, la Section canadienne a été appelée à administrer la première délibération d'un groupe spécial formé aux termes de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux, et elle continuera d'agir en ce sens en 1999.
- La Section canadienne poursuivra son plan d'action pour la conformité avec l'an 2000, pour s'assurer que tous les systèmes et les communications informatisés soient compatibles, et veillera à ce que des plans d'urgence soient prêts à régler les problèmes éventuels dans ce domaine.

L'engagement du Canada en faveur d'un système d'échange mondial plus ouvert et réglementé a été reconnu par l'Examen des politiques commerciales du Canada réalisé récemment par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui a dressé un rapport positif sur les réalisations commerciales du Canada. La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a joué un rôle important pour aider le Canada à acquérir une réputation positive et à tirer avantage des bénéfices de la politique du gouvernement en matière de libéralisation des échanges.

---

L'honorable Sergio Marchi  
Ministre du Commerce international

## B. Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 1999-2000 de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA.

Au meilleur de ma connaissance, les renseignements inclus:

- (a) décrivent fidèlement le mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- (b) sont conformes aux principes de divulgation de l'information contenus dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- (c) sont complets et exacts; et
- (d) sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de rapport sur laquelle s'appuie ce document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs accordés.

---

Cathy Beehan  
Secrétaire canadienne  
Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA

---

Date

---

## Section II : Aperçu du programme

---

### A. Mandat, rôles et responsabilités

#### 1. Mandat

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique créé en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) pour l'administration des dispositions de l'accord concernant le règlement des différends. Le mandat du Secrétariat est défini comme suit à l'article 2002.3 de l'ALÉNA:

*Le Secrétariat :*

- a) *prêtera assistance à la Commission;*
- b) *assurera un soutien administratif*
  - i) *aux groupes spéciaux et comités institués en vertu du chapitre dix-neuf (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
  - ii) *aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
- c) *selon les directives de la Commission :*
  - i) *appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent Accord, et*
  - ii) *facilitera de façon générale le fonctionnement du présent Accord.*

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'est aussi vu confier des responsabilités additionnelles. En 1997, le mandat de la Section a été élargi afin d'inclure l'administration du processus de règlement des différends prévu au chapitre 8 de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël. La Section canadienne s'est en outre vu confier des responsabilités similaires aux termes du chapitre N de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

## 2. Rôles et responsabilités

Le Secrétariat de l'ALÉNA regroupe les Sections canadienne, américaine et mexicaine, établies selon un même mode de fonctionnement, afin de remplir son mandat. Pour assurer l'administration des dispositions relatives au règlement des différends, le Secrétariat de l'ALÉNA fournit un soutien juridique, professionnel et consultatif aux groupes spéciaux et aux comités, maintient un greffe de type judiciaire et coordonne tous les aspects administratifs et financiers du processus.

### B. Objectif du programme

L'objectif du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est de mettre en oeuvre les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALECI) et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC), en fournissant un support aux groupes spéciaux institués en vertu des accords pertinents et en maintenant un système de greffe de type judiciaire en ce qui concerne les délibérations des groupes spéciaux, des comités et du tribunal.

Le tableau suivant indique les dispositions spécifiques des accords pertinents attribuant à la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA ses responsabilités de fournir une aide administrative.

**Figure 1 - Tableau des dispositions de règlement des différends**

Accord de libre-échange nord-américain		
<b>Chapitre 11</b>	différends portant sur des questions d'investissement	peuvent être soumis à certains mécanismes d'arbitrage internationaux
<b>Chapitre 14</b>	différends concernant les dispositions visant les services financiers	peuvent être soumis aux procédures de règlement des différends du chapitre 20
<b>Chapitre 19</b>	différends en matière de droits antidumping et compensateurs, décision définitive de préjudice	peuvent être soumis à un processus d'examen contraignant comme alternative à un examen judiciaire
<b>Chapitre 20</b>	différends concernant l'interprétation ou l'application de l'Accord	peuvent être déferés devant des groupes spéciaux arbitraux
Accord de libre-échange entre le Canada et Israël		
<b>Chapitre 8</b>	différends concernant l'interprétation ou l'application de l'Accord	peuvent être déferés devant des groupes d'experts
Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili		
<b>Chapitre N</b>	différends concernant l'interprétation ou l'application de l'Accord	peuvent être déferés devant des groupes spéciaux arbitraux

## C. Environnement opérationnel

### 1. Contexte

En vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), un Secrétariat binational a été créé en 1989 pour administrer les procédures de l'Accord relatives au règlement des différends. En 1994, suite à l'obligation des parties, aux termes de l'ALÉNA, d'établir des bureaux permanents d'une Section nationale dans chaque pays, les Sections nationales canadienne et américaine du Secrétariat binational sont devenues les Sections nationales canadienne et américaine de l'ALÉNA qui, avec la Section mexicaine, forment le Secrétariat de l'ALÉNA. Les Sections nationales se trouvent à Ottawa, à Washington et à Mexico, et sont dirigées par les Secrétaires canadien, américain et mexicain.

Les relations commerciales du Canada avec les États-Unis sont les plus vastes existant entre deux pays dans le monde - plus d'un milliard de dollars de commerce quotidien. Avec un tel volume de commerce, les différends sont inévitables. On estime qu'environ 5 % des échanges bilatéraux du Canada avec les États-Unis font actuellement l'objet de différends.

Bien que les volumes des échanges bilatéraux du Canada avec le Mexique (8 243 milliards \$ en 1997, soit une augmentation de 13,1 % par rapport à 1996), Israël (458 millions \$ pour la période allant de janvier à octobre 1997) et le Chili (717,3 millions \$) soient relativement petits, l'existence de mécanismes de règlement des différends efficaces encourage les entités commerciales dans ces pays à continuer de s'intéresser aux possibilités en matière de commerce et d'investissement.

### 2. Objectifs généraux

À l'appui de l'objectif du programme de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA, les cinq objectifs corporatifs suivants ont été définis :

! ***Engagement à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative -***

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'engage à administrer les dispositions de règlement des accords de libre-échange pertinents<sup>1</sup> de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité du processus.

---

<sup>1</sup> Aux fins du présent document, les accords de libre-échange sont l'Accord de libre-échange nord-américain, l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël et l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili.

! ***Engagement à assurer la qualité -***

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'emploiera à maintenir le plus haut niveau de qualité quant à l'administration de toutes les procédures de règlement des différends.

! ***Soutien des intervenants -***

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA appuiera les intéressés et leur dispensera des services de manière impartiale, adaptée et accessible, en temps opportun.

! ***Ouverture et responsabilité -***

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA fera preuve d'ouverture et de responsabilité face au gouvernement, aux Commissions du libre-échange compétentes<sup>2</sup> et à la population.

! ***Efficacité et efficacité opérationnelles -***

Dans le prolongement du *Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information*, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'emploiera à rechercher des services de prestation différents en recourant à de nouvelles technologies qui favorisent le partage de l'information et permettent d'améliorer les pratiques d'exploitation.

**3. Facteurs externes influant sur le secteur d'activité**

Les facteurs externes qui influent sur les dépenses de fonctionnement de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA et pour lesquels un contrôle limité peut être exercé sont :

- ! les coûts directs des groupes spéciaux, ces coûts étant imprévisibles;
- ! le nombre de groupes spéciaux formés au cours d'une année;
- ! l'habilité à accepter ou refuser une demande d'examen par un groupe spécial.

---

<sup>2</sup> Aux fins du présent document, les Commissions du libre-échange sont la Commission du libre-échange (ALÉNA), la Commission du libre-échange Canada - Israël et la Commission du libre-échange Canada - Chili.

## D. Dépenses prévues

Le budget d'exploitation de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA pour 1998-1999 est de 2 209 000 \$. Selon les plans de dépenses actuels, on prévoit que les dépenses de programme nettes pour l'année financière 1998-1999 atteindront, au 31 mars 1999, 1 588 000 \$. Ce niveau de dépenses réduit en 1998-1999 est imputable à un retard dans le déroulement des examens par des groupes spéciaux, et à une réduction des coûts d'exploitation découlant de l'efficacité de la technologie de l'information et du perfectionnement des pratiques d'exploitation.

**Figure 2 - Dépenses prévues (en milliers de \$)**

	Dépenses projetées 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
<b>Dépenses brutes de programme</b>	<b>1 654</b>	<b>2 224</b>	<b>2 224</b>	<b>2 224</b>
<b>Moins : Recettes portées au Trésor</b>	<b>(200)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>	<b>(300)</b>
<b>Plus: Coûts des services fournis par d'autres ministères (notes 1 et 2)</b>	<b>134</b>	<b>134</b>	<b>134</b>	<b>134</b>
<b>Coût net de l'organisme</b>	<b>1 588</b>	<b>2 058</b>	<b>2 058</b>	<b>2 058</b>

- Notes:**
1. Locaux offerts sans frais par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
  2. Services offerts gratuitement par le Conseil du Trésor pour les paiements effectués par le gouvernement pour le régime d'assurance des employés.

En 1999 - 2000, on prévoit que les dépenses de programme nettes seront de 2 058 000 \$, en raison du report d'un nombre de délibérations de groupes spéciaux de l'année financière précédente, du traitement hâtif de nouvelles demandes de délibérations de groupes spéciaux, et d'un niveau accru d'activités associées à l'Accord bilatéral sur le commerce du bois d'oeuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique. L'augmentation des dépenses de programme pour l'année financière 1999 - 2000 sera également due à la reprise des négociations collectives et à la signature de nouvelles conventions collectives.

---

### Section III : Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés

---

#### A. Résumé des priorités et résultats escomptés

##### 1. Engagements pris

Les engagements suivants ont été pris par la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA à l'Annexe B du Rapport présenté au Parlement par le Président du Conseil du Trésor en 1998 : **Gérer les résultats.**

**Figure 3 - Engagements pris**

<b>La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA</b>	
<b>doit offrir aux Canadiens :</b>	<b>ce qui doit être prouvé par :</b>
une administration appropriée des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël, et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili en matière de règlement des différends, de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité et la loyauté du processus, tout en offrant des services de qualité.	• la rétroaction des intervenants
	• des enquêtes sur la satisfaction des clients
	• l'accès ouvert au public et la fourniture d'informations, notamment les décisions, les rapports et les statistiques sous une forme accessible.

#### B. Plans du programme et du secteur d'activité

Dans le but de faciliter la réalisation des objectifs du programme et des engagements pris, la Section canadienne respectera les priorités et les plans suivants :

- ! Achever le plan d'action de conformité avec l'an 2000 pour préparer les systèmes de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA et les rendre conformes (voir en page 13, la Section III. D. 1, Conformité avec l'an 2000).
- ! Se tenir prête à aider au démarrage de la Section nationale chilienne pour l'administration des dispositions de l'ALECC en matière de règlement des différends. La Section nationale chilienne doit être créée en vertu de l'article N.02 de l'ALECC. La Section canadienne a offert à la Section nationale chilienne un soutien professionnel pour l'aider à l'élaboration de procédures, à la mise en oeuvre des fonctions de greffe, à la conception d'autres systèmes d'information et à l'ébauche de procédures financières

appropriées.

- ! Se tenir prête à aider au démarrage de l'Organisme israélien désigné, pour l'administration des dispositions de l'ALECI en matière de règlement des différends. L'Organisme israélien désigné doit être créé en vertu de l'article 8.3 de l'ALECI. La Section canadienne a offert à l'Organisme désigné israélien un soutien professionnel pour l'aider à l'élaboration de procédures, à la mise en oeuvre des fonctions de greffe, à la conception d'autres systèmes d'information et à l'ébauche de procédures financières appropriées.
- ! Créer des relations de liaison et aider le Secrétariat administratif pour la Zone de libre-échange des Amériques à mesure que cette importante initiative progresse.
- ! Continuer d'administrer les procédures relatives aux dispositions en matière de différends commerciaux de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis. d'Amérique.

## **C. Détails par programme, secteur d'activité et gamme de services**

### **1. Secteur d'activité**

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a un secteur d'activité, à savoir l'administration des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), l'Accord de libre-échange Canada - Israël et l'Accord de libre-échange Canada - Chili, en matière de règlement des différends.

### **2. Gammes de services**

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA offre les cinq gammes de services suivantes, reliées à l'exécution de son mandat et à son secteur d'activité :

- ! appui professionnel fourni aux groupes spéciaux;  
(rôle juridique, consultatif et administratif des secrétaires)
- ! service du greffe et gestion des documents;  
(administre un greffe de type judiciaire, qui sert au dépôt et au traitement des actes de procédure lors des examens effectués par des groupes spéciaux)
- ! planification et coordination des travaux des groupes spéciaux;  
(coordination et soutien administratif de tous les groupes spéciaux établis en vertu des accords de libre-échange pertinents)

- ! administration financière des groupes spéciaux; (fournit à tous les membres des groupes spéciaux et à leurs adjoints un soutien en matière d'administration financière et coordonne les versements d'honoraires et les remboursements de dépenses à porter au débit ou au crédit des autres sections nationales)
- ! liaison et coordination avec les organismes liés à l'ALÉNA. (La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA fait partie du Secrétariat international constitué par l'ALÉNA, l'ALECI et L'ALECC et doit donc se tenir en étroite liaison avec les autres sections nationales et assurer la coordination entre elles pour aider le Secrétariat à s'acquitter de son mandat, notamment pour la préparation de rapports d'avancement des travaux et de rapports annuels, ainsi que pour l'administration d'autres activités interdépendantes)

### 3. Résultats escomptés

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a élaboré les engagements et indices de rendement suivants. Ces engagements et indices reflètent la façon dont la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA gère ses activités et son obligation de rendre des comptes.

**Figure 4 - Engagement de rendement et indicateurs**

Engagements de rendement :	Indicateurs de rendement :
l'administration des dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et des accords bilatéraux connexes auxquels le Canada est une partie, tels que l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'Accord de libre-échange Canada - Israël et l'Accord de libre-échange Canada - Chili, de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité et la loyauté du processus, tout en fournissant des services de qualité	au moins 80 % <sup>3</sup> des intervenants se disent tout à fait convaincus que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA administre les dispositions relatives au règlement des différends de l'Accord de libre-échange de manière à assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative et la sécurité et la loyauté du processus
l'administration, pour les besoins de la procédure d'examen par des groupes spéciaux, d'un greffe semblable à ceux des instances judiciaires supérieures au Canada	au moins 80 % des intervenants se disent très satisfaits de tous les aspects de l'administration du greffe de type judiciaire du Secrétariat de l'ALÉNA

<sup>3</sup> L'objectif de 75% a été établi par suite d'une grande enquête repère menée en 1994, en faisant les ajustements nécessaires pour tenir compte des effets anticipés de l'augmentation des responsabilités et de la diminution des ressources sur le rendement. Cependant, après un examen complet des résultats des rapports de contrôle des trois dernières années et de l'Enquête repère sur les Normes de service de 1994, la Direction a porté les indicateurs de rendements établis à 80 % pour les prochaines années financières.

Engagements de rendement :	Indicateurs de rendement :
l'élaboration et la mise en oeuvre permanentes de programmes, de systèmes et de procédures adaptés aux besoins des clients, impartiaux, accessibles, fournis en temps opportun et indépendants	au moins 80 % des intervenants disent qu'ils sont pleinement satisfaits des systèmes et des procédures mis en place par la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA et que ces systèmes et procédures sont pertinents, exacts, impartiaux, adaptés, accessibles, fournis en temps opportun et indépendants
l'information et le soutien offerts aux groupes spéciaux pour que leur travail soit précis, impartial, pertinent, accessible, fait en temps opportun et indépendant	au moins 80 % des membres des groupes spéciaux et de leurs adjoints se disent pleinement satisfaits de l'information et du soutien que la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA fournit aux membres des groupes spéciaux
ouverture et responsabilité au plan de la gestion et de l'administration de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA	en permettant l'accès aux décisions, aux rapports et à l'information statistique préparés par cet organisme et en réduisant les dépenses dans certains domaines par des initiatives de gestion progressistes
l'amélioration globale de l'efficacité et de l'efficience par l'utilisation des technologies de l'information	<p>un meilleur accès est offert aux principaux intervenants par l'entretien permanent et la mise à jour d'un site Web permettant la recherche (de mots et de phrases)</p> <p>le Secrétariat de l'ALÉNA améliore son Système intégré d'information et réaménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Système d'information du greffe;</li> <li>- la base de données sur les requêtes et les ordonnances;</li> <li>- le Système financier trilatéral.</li> </ul> <p>Il veille également à ce que tous les systèmes et réseaux de communication soient conformes avec l'an 2000, et prépare des plans d'urgence pour s'assurer que les activités de la Section canadienne ne seront pas perturbées par les problèmes que le passage à l'an 2000 est susceptible de provoquer</p>
aider au démarrage de l'organisme israélien désigné et de la Section nationale chilienne, pour l'administration des dispositions des Accords en matière de règlement des différends.	créer une relation de liaison avec les agents commerciaux appropriés en Israël et au Chili
aider le Secrétariat administratif pour la Zone de libre-échange des Amériques	créer une relation de liaison avec les agents commerciaux appropriés du Secrétariat administratif pour la Zone de libre-échange des Amériques

#### 4. Dépenses prévues par secteur d'activité

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA n'ayant qu'un seul secteur d'activité, l'explication détaillée des dépenses projetées pour l'année financière 1998-1999 et des dépenses prévues pour les années financières 1999-2000 à 2001-2002 fournies au niveau du Programme s'appliquent également au secteur d'activité (voir en page 8, Section II. D. Dépenses prévues).

Figure 5 - Dépenses prévues par secteur d'activité

Dépenses prévues (en milliers de \$)				
Secteur d'activité	Dépenses projetées 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA				
Dépenses brutes	1 654	2 224	2 224	2 224
Dépenses nettes	1 654	2 224	2 224	2 224

#### D. Rapport consolidé

##### 1. Conformité avec l'an 2000

En réponse à la question du passage à l'an 2000, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA :

- ! met en oeuvre le plan d'action de conformité avec l'an 2000 pour s'assurer que :
  - tous les systèmes internes,
  - les systèmes externes (par exemple : les organismes centraux),
  - les logiciels de série utilisés uniformément dans tous les bureaux (par exemple : WordPerfect, Word, Excel, etc.),
  - les postes de travail et les systèmes d'exploitation de réseau,
  - tout l'équipement informatique (par exemple : les postes de travail, les serveurs d'archivage électronique, etc.)sont conformes aux exigences requises pour le passage à l'an 2000.
- ! veillera à ce que tous les systèmes intégrés d'information, nouveaux et révisés, du Secrétariat de l'ALÉNA soient conçus de façon à être conformes aux exigences requises pour le passage à l'an 2000;

- ! prépare des plans d'urgence pour s'assurer que les activités de la Section canadienne ne seront pas perturbées par les problèmes qu'est susceptible de provoquer le passage à l'an 2000;
- ! engagera, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1999, une ressource extérieure pour tester tous les systèmes et certifier qu'ils sont conformes aux exigences requises pour le passage à l'an 2000.

## **2. Stratégie d'information financière (SIF)**

Suite aux changements survenus dans les méthodes comptables du gouvernement du Canada, avec l'introduction de la comptabilité d'exercice selon la SIF, et conformément aux directives du Contrôleur général du Canada, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est en train de mettre au point un plan d'action détaillé pour la mise en oeuvre de la SIF.

Ce plan d'action inclura des détails pour des sujets tels que :

- la négociation d'un accord avec le Bureau du vérificateur général, pour que ce ministère accorde à la Section canadienne un accès partagé à son système de Stratégie d'information financière (SIF) qui est conforme aux exigences requises pour le passage à l'an 2000. Cet accord permettra à la Section canadienne de compenser les coûts de mise au point en partageant le système avec un autre ministère;
- la vérification et l'évaluation des immobilisations;
- la détermination des besoins de formation pour le personnel et la direction;
- la conversion des politiques de gestion financière interne, des procédures et des plans comptables pour refléter les changements survenus dans les politiques relatives à la SIF.

La philosophie moderne du contrôle, qui fait partie intégrante de la SIF, peut aboutir à un déplacement dans la comptabilité et dans les rôles et responsabilités connexes entre les gestionnaires financiers, opérationnels et les hauts gestionnaires concernés par les méthodes de gestion financière. La mise en oeuvre de la SIF va exiger que la direction examine sa structure de comptabilité actuelle pour voir s'il serait nécessaire d'y apporter des changements pour se conformer à cette initiative.

---

**Section IV: Renseignements supplémentaires**

---

**A. Autorisations de dépenser****Tableau : - Autorisations de dépenser - Partie II du Budget des dépenses**

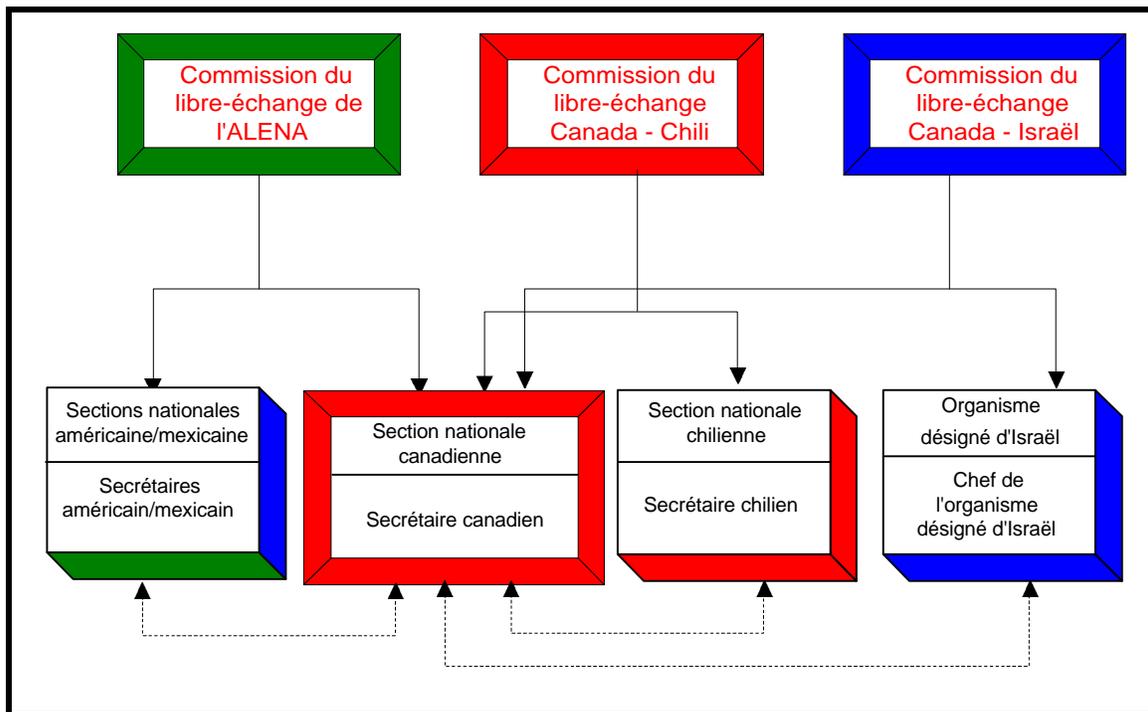
<b>Cr.</b>		<b>Budget des dépenses principal 1999-2000 (en milliers \$)</b>	<b>Budget des dépenses principal 1998-1999 (en milliers \$)</b>
	Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne		
55	Dépenses du Programme	2 086	2 064
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	138	145
	<b>Total de l'organisme</b>	<b>2 224</b>	<b>2 209</b>

## B. Renseignements sur le personnel

### 1. Structure des responsabilités autorisées

L'organisation est dirigée par le Secrétaire canadien qui fait rapport au ministre du Commerce international pour la responsabilité envers le Parlement, et à la Commission commerciale appropriée pour l'administration du processus de règlement des différends aux termes de l'ALÉNA, de l'Accord de libre-échange Canada-Israël et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.

**Tableau 2.1 : - Charte des responsabilités autorisées**



**Tableau 2.2 : - Employés à temps plein (ETP) prévus par secteur d'activité**

	Projetés 1998-99	Alloués 1999-2000	Alloués 2000-2001	Alloués 2001-2002
Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA	9	13	13	13
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

**C. Renseignements sur les projets d'immobilisation**

**Tableau 3.1 : - Dépenses en capital par programme et secteur d'activité - Sans objet**

**Tableau 3.1 : - Projets d'immobilisation par programme et secteur d'activité - Sans objet**

**Tableau 3.3 : - Position des principaux projets de l'État - Sans objet**

**D. Autres renseignements financiers**

**Tableau 4: - Sommaire des articles courants de dépenses (en milliers de dollars)**

	<b>Projetés 1998-99</b>	<b>Prévus 1999-2000</b>	<b>Prévus 2000- 2001</b>	<b>Prévus 2001-2002</b>
<b>Personnel :</b>				
Traitements et salaires	498	692	692	692
Cotisations aux régimes sociaux	145	138	138	138
Total partiel	643	830	830	830
<b>Biens et services:</b>				
Transports et communications	150	340	340	340
Information	15	10	10	10
Services professionnels et spéciaux	775	971	971	971
Locations	2	2	2	2
Achats de services de réparation et de maintenance	2	4	4	4
Services publics, matériaux et fournitures	40	50	50	50
Construction et/ou acquisition de machines ou d'équipement	25	15	15	15
Autres subventions et paiements	2	2	2	2
Total partiel	1 011	1 394	1 394	1 394
<b>Total</b>	<b>1 654</b>	<b>2 224</b>	<b>2 224</b>	<b>2 224</b>

**Tableau 5: - Ressources du programme par secteur d'activité pour l'année budgétaire (en milliers de dollars)**

		Budgétaire				Non- budgétaire			
Programme et secteur d'activité	ETP	fonction- nement	Capital	Paiemen ts de transfert	Dépenses prévues	Prêts Investissements et avances	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes portées au crédit	Dépenses nettes prévues
Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA	13	2 224	0	0	2 224	0	2 224	0	2 224
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>2 224</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 224</b>	<b>0</b>	<b>2 224</b>	<b>0</b>	<b>2 224</b>

**Tableau 6: - Paiements de transfert par programme et par secteur d'activité - Sans objet**

**Tableau 7: - Recettes par programme**

Recettes reportées au crédit du Trésor (en milliers de dollars)	Recettes projetées 1998-99	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-01	Recettes prévues 2001-02
Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA	200	300	300	300
<b>Recettes totales</b>	<b>200</b>	<b>300</b>	<b>300</b>	<b>300</b>

**Tableau 8 : - Coût net du programme pour l'année budgétaire (en milliers de dollars)**

	<b>Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA</b>	<b>Total</b>
Dépenses brutes prévues	2 224	2 224
Plus		
Services reçus sans frais		
Installations fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux	99	99
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	35	35
Coût total du programme	2 358	2 358
Moins		
Recettes reportées directement au crédit du Trésor	(300)	(300)
<b>Coût net prévu du programme pour 1999-2000</b>	<b>2 058</b>	<b>2 058</b>

**Tableau 9.1 : - Fonds renouvelable - Résultats d'exploitation - Sans objet**

**Tableau 9.2 : - Fonds renouvelable - Résultats des changements dans la situation financière - Sans objet**

**Tableau 9.3 : - Fonds renouvelable - Utilisation projetée des pouvoirs - Sans objet**

**Tableau 10 : - Prêts, Investissements et avances par programme et secteur d'activité - Sans objet**

**Tableau 11 : - Dépenses fiscales - Sans objet**

**E. Autres renseignements**

**Tableau 12 : - Liste des statuts et des règlements - Sans objet**

**Tableau 13 : - Références - Sans objet**

## **F. Index**

A	Aperçu du programme . . . . .	4
	Articles courants de dépenses . . . . .	17
	Autorisations de dépenser . . . . .	15
C	Conformité avec l'an 2000 . . . . .	13
	Contexte . . . . .	6
	Coût net du programme . . . . .	19
D	Déclaration de la direction . . . . .	3
	Dépenses fiscales . . . . .	19
	Dépenses prévues . . . . .	8
	Dépenses prévues par secteur d'activité . . . . .	13
	Détails par programme, secteur d'activité et gamme de services . . . . .	10
E	Employés à temps plein . . . . .	16
	Engagements pris . . . . .	9
	Environnement opérationnel . . . . .	6
F	Facteurs externes influant sur le secteur d'activité . . . . .	7
	Fonds renouvelable . . . . .	19
G	Gammes de services . . . . .	10
M	Mandat . . . . .	4
	Mandat, rôles et responsabilités . . . . .	4
	Message du ministre . . . . .	1
	Messages . . . . .	1
O	Objectif du programme . . . . .	5
	Objectifs généraux . . . . .	6
P	Paiements de transfert . . . . .	18
	Plans du programme et du secteur d'activité . . . . .	9
	Plans, priorités, stratégies et résultats escomptés . . . . .	9
	Prêts, Investissements et avances . . . . .	19
R	Rapport consolidé . . . . .	13
	Recettes par programme . . . . .	18
	Renseignements supplémentaires . . . . .	15
	Renseignements sur le personnel . . . . .	16
	Renseignements sur les projets d'immobilisation . . . . .	17
	Ressources du programme . . . . .	18
	Résultats escomptés . . . . .	11
	Résumé des priorités et résultats escomptés . . . . .	9
	Rôles et responsabilités . . . . .	5

S

Secteur d'activité .....	10
Statuts et des règlements .....	19
Stratégie d'information financière .....	14
Structure des responsabilités autorisées .....	16